

M. SHARP: Oui, sans doute. Je suis d'accord avec vos propos de ce matin au sujet du temps qui se fait rare. Mais je me garderais bien d'affirmer que cette question ne peut pas attendre quelques heures de plus si M. Monteith apprécie mon opinion à tel point qu'il voudrait l'examiner à nouveau. Je le comprends et sympathise avec sa façon de penser.

Le PRÉSIDENT: A l'instar de M. Flemming, je désire proposer un genre de compromis. De toute façon, nous nous réunirons ce soir. Nous pourrions consentir à réserver l'article jusqu'à la séance de ce soir et nous verrons alors où nous en sommes.

M. CLERMONT: Monsieur le président, M. Monteith n'aura pas le document ce soir; on le lui a promis pour demain après-midi seulement, alors à quoi bon attendre?

Le PRÉSIDENT: On peut envisager la chose sous cet angle: je ne prétends pas que le Comité acceptera de remettre sa décision à plus tard, mais si nous la remettons jusqu'à ce soir, à l'heure du souper si nous ajournons de bonne heure, peut-être M. Sharp pourrait-il alors faire une revue des mêmes questions sans l'aide de la transcription. Je ne sais pas.

M. SHARP: Je dis toujours la vérité de sorte que je n'ai nul besoin de me souvenir de ce que j'ai déjà dit.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être en venir à un compromis provisoire et réserver cet article jusqu'à ce soir—il est évident que nous siégerons ce soir—et peut-être se produira-t-il une réévaluation des positions. Si, à ce moment-là, il n'y a pas de changement, nous nous en tiendrons au Règlement. Pourquoi ne pas essayer?

M. CLERMONT: Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier. Supposons que nous en finissions avec ce bill cet après-midi et que nous siégeons ce soir à huis clos pour discuter d'autres questions. Il faut se souvenir que si nous siégeons à huis clos, nous n'avons pas besoin d'un personnel aussi nombreux que pour des séances publiques.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire en ce qui concerne le quorum?

M. CLERMONT: Je veux dire que si nous terminons le bill cet après-midi, il y a une partie du personnel qui ne sera pas requis ce soir. Si vous réservez cette question pour ce soir—ou bien nous en finissons cet après-midi ou bien nous remettons à la semaine prochaine. Je ne vois pas quel avantage il y a à siéger ce soir.

Le PRÉSIDENT: De quel personnel voulez-vous parler?

M. CLERMONT: Eh bien, cette dame dans le coin ne sera pas tenue de venir ce soir si nous siégeons à huis clos.

Le PRÉSIDENT: Oh, je crois que nous aurons encore besoin de l'interprète. Je crois que nous aurons la traduction simultanée.

M. CLERMONT: C'est ce qu'on m'a dit, s'il n'y avait pas de séance ce soir. Le renseignement n'était peut-être pas trop exact.

Le PRÉSIDENT: Il nous faudra encore quelqu'un pour faire fonctionner les appareils électroniques.

M. CLERMONT: Personnellement, je ne vois pas l'avantage à remettre à ce soir. Il s'agit soit de régler l'affaire cet après-midi ou de la remettre à la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT: Vous seriez peut-être consentant à attendre pour voir ce qui se passera ce soir. Les événements vous donneront peut-être pleinement raison. et vous seriez alors un prophète dans votre pays.